



PAR COURRIEL

Le 5 avril 2022

N/Réf. : 22-059417-001

Objet : Demande d'accès à des documents

Monsieur,

Nous avons traité votre demande d'accès à des documents reçue le 18 mars 2022 conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) [ci-après désignée la « Loi sur l'accès »].

Plus particulièrement, nous comprenons de votre demande que vous désirez obtenir pour les années terminées au 31 mars 2020 et au 31 mars 2021, les informations suivantes concernant le personnel professionnel syndiqué :

- 1) le nombre de démissions ou de départs à la retraite;
- 2) le nombre d'embauches.

À la suite des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous avons obtenu les données disponibles, lesquelles ont été compilées dans les deux tableaux qui se trouvent à la page suivante.

... 2

Nombre de démissions et de départs	2019-2020	2020-2021
Démissions	170	98
Retraites	117	93
Total	287	191

Nombre d'embauches	2019-2020	2020-2021
Embauches	348	154

Conformément aux articles 51 et 101 de la Loi sur l'accès, vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (article 135 et articles suivants), faire une demande de révision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les trente jours qui suivent la date de la présente. À cet effet, nous joignons à notre envoi le document intitulé *Avis de recours*.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La responsable organisationnelle de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements confidentiels,



M^e Karine Hébert, avocate

p. j. (1)